CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 3321

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 14 pluviose, l'an septième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Par la loi du 26 fructidor dernier, vous avez fixé les dépenses de l'an 7 à la somme de 600,000,000, indépendamment de 125,000,000 reconnus postérieurement nécessaires pour la levée des conscrits et les dépenses extraordinaires de la marine.

2 II 99

On a considéré, depuis lors, que le droit d'entretien et de navigation extérieure étant affecté aux dépenses des routes et des rivières, il falloit regarder la somme totale des autres dépenses comme s'élevant à 575,000,000, auxquels il étoit indispensable de faire face par les contributions établies ou à établir.

Le Directoire exécutif s'est fait représenter l'état des recouvremens effectués pendant le premier trimestre de l'an 7; il est annexé à ce message.

On auroit dû obtenir, pour faire face aux dépenses imputables sur les crédits législatifs, 143,750,000; les recettes en produit net applicables à cet emploi se sont arrêtées à la somme de 99,971,738 liv.: ainsi il se trouve, sur l'état comparé des recettes et des dépenses du premier trimestre, un déficit de 43,778,262 liv.

Si l'on objectoit que la perception de toutes les branches de revenus publics n'a pu être mise en activité pendant les trois premiers mois de l'année, il seroit facile de répondre, d'abord, que la somme empruntée sur l'arriéré des contributions directes, et qu'il faudra rendre, balance les recouvremens qu'on auroit pu obtenir sur l'exercice de l'an 7; et ensuite, que le quart des droits établis sur le tabac, l'augmentation des hypothèques, les droits de greffe proposés, l'impôt sur les portes et les fenêtres, lequel n'ira point à dix millions d'après les apperçus réunis, et le remplacement des bons de deux tiers sur le produit des domaines nationaux vendus, ne pourront être estimés au-delà de 12 millions. Cette somme, ajoutée à celle de 99,971,738 liv., recouvrée, il reste toujours un déficit par trimestre de 31,000,000 environ, qui présente pour l'année un vide sur les recettes de plus de 120,000,000.

Ne croyez pas, citoyens représentans, que la situation se soit améliorée dans le commencement du second trimestre. La trésorerie nationale devroit, indépendamment des recouvremens affectés à la dépense

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

extraordinaire de 125,000,000, recevoir, chaque décade, 14,972,222 liv. Les recettes ont rarement excédé la portion commune de 10,000,000. Elles se sont arrêtées le plus souvent au-dessous, et telle étoit sa situation le 12 de ce mois, qu'il ne restoit de disponible sur les recettes antérieures au 11, non encore ordonnancées, quoiqu'il soit dû une somme de beaucoup supérieure de 2,185,665 liv. 9 s. 7 d., et que les recettes des deux premiers jours de la décade étant de 2,475,215 l. 0 s. 2 d., il ne reste de disponible, pour faire une distribution décadaire aujourd'hui, que 4,660,880 liv. 9 s. 9 d., somme insuffisante pour assurer la solde de l'armée. Ces faits sont établis par la lettre des commissaires de la trésorerie nationale en date du 12 de ce mois, dont la copie est annexée au présent message.

Que l'on compare cet état au vrai avec tous les calculs admissibles, avec toutes les suppositions soutenables sur l'amélioration des contributions établies, le déficit ci-dessus indiqué n'en demeurera pas moins constant, sauf les restes à recouvrer à la fin de l'année ; il n'en sera pas moins vrai non plus que toutes les parties du service en éprouvent l'atteinte la plus cruelle. La subsistance des armées n'est plus assurée ; les approvisionnemens de la marine sont nuls ou incomplets ; les traitemens d'un grand nombre de fonctionnaires publics sont arriérés de quatre mois ; les hospices sont dans le plus grand besoin, et l'on ne peut venir à leur secours. Les paiemens les plus urgens sont suspendus ; le crédit public retombe au lieu de se relever ; celui des particuliers s'en ressent ; les dépenses vont en augmentant, et le service, déja compromis, est exposé à une catastrophe funeste et prochaine. Voilà des faits constans qu'aucune assertion contraire ne peut détruire.

Le Directoire exécutif déclare, citoyens représentans, que cet état des choses, et des maux incalculables qui en résulteront, proviennent de ce que l'état des re-

cettes et des dépenses de l'an 7 n'est pas encore balancé, de ce que les perceptions établies sont absolument insuffisantes. En vous le faisant connoître il remplit un devoir rigoureux ; il se décharge, aux yeux de la République, de toute responsabilité pour les suites désastreuses qu'entraîneroit une interruption des services les plus urgens et les plus sacrés.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

RÉGIE DE L'ENREGISTREMENT
ET DU DOMAINE NATIONAL.

Trois premiers mois de l'an 7.

ÉTAT

DES RECETTES ET DÉPENSES DE TOUTE NATURE, DE LA RÉGIE DE L'ENREGISTREMENT ET DU DOMAINE NATIONAL DANS TOUS LES DÉPARTEMENS DE LA RÉPUBLIQUE,

Pendant les trois premiers mois de l'an 7; Savoir,

RECETTE.

NATURE DES PRODUITS.			DÉSIGNATION DES VALEURS. Numéraire.	Tiers consolidé.	Deux tiers mobilisés.	Obligations et traites.	Bons de religieux.	Bons aux héritiers de condamnés.	TOTAL GÉNÉRAL.
Revenus ordinaires	Enregistrement	Actes civils	10,474,868						
		Actes judiciaires	1,286,518						
		Successions	2,111,236						
		Actes d'huissiers	894,849						
			14,767,471						
	Timbre	Ordinaire et extraordinaire	3,694,976						
		Des journaux, affiches, papier musiq.	309,285						
		Des cartes	71,503						
	Hypothèques		319,062						
	Amendes et autres peines pécuniaires		694,129						
	Patentes	An 5	24,832						
		An 6	715,277						
		An 7	885,334						
	Droits	Sur les messageries	202,279						
		De garantie	112,591						
	Bois nationaux		8,046,685						
	Salins, canaux et usines		207,376	......	......	......	......	......	41,147,867
	Epaves et déshérences		68,373						
	Revenus	Des fortifications	47,351						
		Des biens saisis réellement	84,461						
	Actes de l'état civil de la commune de Paris		19,467						
Produits extraordinaires	Fermages de biens	D'ancienne origine	3,330,022						
		Confisqués	5,023,641						
		Séquestrés	1,373,094						
	Créances et remboursemens	D'ancienne origine	131,839						
		Confisqués	198,996						
		Séquestrés	37,743						
	Prix de vente de mobiliers	D'ancienne origine	476,942						
		Confisqués	357,629						
		Séquestrés	47,029						
	Prix de vente d'immeubles	D'ancienne origine	1,478,851						
		Confisqués	1,463,469	20,987,150	226,051,643	857,494	76,826	......	250,915,433
	Recettes imprévues		83,028	......	......	......	......	......	83,028
Totaux des recettes			44,173,035	20,987,160	226,051,643	857,494	76,826	......	292,146,148

DÉPENSE.

Objets de prélevemens	Restitutions de droits	228,458	579,003
	Amendes attribuées	40,860	
	Remboursement du dixième des patentes	232,881	
	Achats de papier à timbrer	76,804	
Traitemens et remises	Des préposés de l'enregistrement, timbre, etc.	2,082,020	3,805,298
	De ceux du droit de garantie	66,509	
	Des agens et gardes-forestiers	1,656,769	
Frais de régie	Ports de lettres et ballots	91,037	229,795
	Menues dépenses du timbre	80,123	
	Frais de poursuites	24,744	
	Dépenses imprévues	33,891	
Dépenses d'administration	Frais d'arpentage des bois	208,018	2,291,735
	Réparations aux domaines nationaux	1,700,975	
	Estimations et affiches	37,818	
	Frais de vente, etc. pour le mobilier	52,298	
	Dépenses imprévues	240,269	
	Idem, relatives aux revenus des biens saisis réellement	52,357	
			6,905,735

RÉSULTAT.

	Numéraire.	Effets publics.
La recette totale est de	44,173,035	247,937,113
La dépense totale est de	6,905,831	......
Reste net	37,267,204	247,973,113

Certifié véritable par nous soussignés régisseurs de l'enregistrement du domaine national, à Paris, le 20 pluviose de l'an 7 de la République française. *Signé*, L. Tourneux, Viot, Barrairon, Charbonvaniéville, Lacoste, Bochet, Quissette, Loysel, Ginoux, Deschamps et Poissant.

Pour copie conforme, le ministre des finances, *signé*, D. V. Ramel.

Message du pluviose an 7.

LIBRARY CHICAGO

INISTÈRE

FINANCES.

TABLEAU

DU PRODUIT

DE TOUTES LES PARTIES DES CONTRIBUTIONS,

ET REVENUS PUBLICS

Pendant le premier trimestre de l'an 7 de la République française, une et indivisible.

DÉSIGNATION DE LA NATURE DES RECETTES.	PRODUIT BRUT.	DÉDUCTION pour les valeurs mortes et les dépenses locales, ou les frais de perception.	PRODUIT NET pour le trésor public, applicable aux crédits ouverts des ordonnateurs.
1°. Arriéré des contributions directes, antérieur à l'an 7, y compris toutes les valeurs mortes admissibles en paiement, et qui se sont élevées à 19,439,652 fr.	77,994,994 fr.	27,239,151 fr.	50,755,843 fr.
2°. Contribution foncière de l'an 7, y compris les valeurs mortes admissibles en paiement, qui se sont élevées à 65,112 fr.	1,279,466	321,004	958,462
3°. Contribution personnelle an 7, y compris les valeurs mortes admissibles en paiement, qui se sont élevées à 1,836 fr.	92,537	20,342	72,195
4°. Régie de l'enregistrement et des domaines pour toutes les branches de revenus publics qui lui sont confiées, déduction faite de toutes les valeurs mortes, en tiers consolidés, deux tiers mobilisés, bons de religieux, bons des héritiers des condamnés, dont le tout s'élève à 247,115,619 fr.; apperçu de l'état ci-annexé	44,173,035	6,905,831	37,267,204
Idem. Pour les recettes faites en obligations et traites.	857,494	. . . .	857,494
5°. Régie des douanes	4,970,405	2,271,038	2,699,367
6°. Postes aux lettres, évaluée d'après le calcul rigoureux des trois derniers mois de l'an 6, et addition faite sur la dépense du droit d'entretien et des frais de chevaux de poste	4,128,037	2,000,006	2,128,037
7°. Loterie nationale pour les six premiers tirages de l'année	8,309,937	6,826,801	1,483,139
8°. Salines affermées pour le quart du prix du bail	1,250,000	. . . .	1,250,000
9°. Contributions des pays conquis sur la rive gauche du Rhin, pour le quart de l'évaluation faite au commencement de l'année	2,500,000	. . . .	2,500,000
TOTAL.	145,555,905 fr.	45,684,167	99,971,738 fr.

Certifié conforme aux états déposés au ministère des finances, Paris, le 14 pluviose, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le ministre des finances, *Signé*, D. V. RAMEL.

Message du Pluviose an 7.

DE

A

E
étab
cett
pren
que
ciati
vou
L
jusq
élev

L
5 pl

P

C
beso
pou
épro
trer
N
rece
solu
tidor
Beza

LES COMMISSAIRES
DE LA TRÉSORERIE NATIONALE
AU MINISTRE DES FINANCES.

Paris, le 12 pluviose an 7.

En partant, citoyen ministre, de la situation au vrai établie par notre lettre du 5 de ce mois sur les recettes et dépenses du trésor public, il en résulte qu'en prenant comme *recettes effectives les* 2,619,500 liv. que devoient verser différens citoyens, d'après les négociations qu'ils avoient faites avec

vous, il se trouvoit libre, ci . .	7,910,358 l.	s.	d.
Les recettes faites depuis et jusques et compris le 9 se sont élevées à.	2,936,825	7	7
Total	10,848,183 l.	7 s.	7 d.
La distribution décadaire du 5 pluviose s'est élevée à	8,661,517	18	
Partant, il reste disponible . .	2,185,665 l.	9 s.	7 d.

Cette somme est sans doute bien inférieure aux besoins de tous les services, et cependant nous ne pouvons guère douter que les recettes vont encore éprouver des diminutions pour la partie qui doit rentrer dans les caisses des payeurs.

Nous ne devons plus que très-peu compter sur les recettes de l'*arriéré de l'an 5*, d'après le défaut absolu de paiement des rescriptions de la loi du 3 fructidor, et les délégations faites aux citoyens Carrier et Bezard sur ce produit. Nous ne devons pas non plus

beaucoup attendre des rentrées sur l'an 6, puisqu'aujourd'hui la moitié en est réservée aux délégataires sur tous les départemens, et que toutes les *valeurs mortes* doivent entrer dans la moitié réservée au trésor public.

Enfin la délégation nouvelle sur les contributions de l'an 7 pèse non-seulement sur les contributions directes, mais encore sur celles indirectes ; et comme le trésor public doit encore recevoir dans la portion qui lui est réservée toutes les valeurs mortes, les rescriptions des rentiers et pensionnaires, et leurs bons de tiers, absorberont une grande partie de ce qui doit lui rentrer.

Il importe sans doute, citoyen ministre, d'appeler l'attention du gouvernement sur une pareille situation. Vous savez comme nous que la solde de la guerre absorbe seule plus de *neuf millions par mois*, et pour les huit mois qui restent à courir de l'an 7, cet article de dépense exigera au moins soixante-quinze millions, ci . . . . 75,000,000 l.

Celle de la marine est comprise sur le pied de 4,500,000 l. par décade, ce qui, pour les huit mois, exigeroit	36,000,000
Le Corps législatif, pour les huit douzièmes restant de son crédit, exigeroit	7,778,192
Les prisonniers en Angleterre, sur le pied auquel les fonds en sont faits par chaque mois, de 1,185,000 livres, ci . .	9,480,000
Le Directoire exécutif, pour complément de son crédit législatif de l'an 7, exigeroit une somme de	2,400,000
Les traitemens des ministres et des administrations et bureaux fixés à Paris, exigeront au moins.	8,000,000
	138,658,192 l.

A ce tableau de dépense, dont on doit regarder l'acquittement comme indispensable en numéraire, on doit ajouter l'apperçu de plusieurs autres dépenses également indispensables.

1°. Les paiemens à faire, dans les six derniers mois, aux compagnies avec lesquelles il a été traité, sous l'approbation du Directoire exécutif, et qui s'élèvent à 20,000,000, sur lesquels nous en avons déja soldé 3,000,000 au citoyen Ouvrard, en remplacement de rescriptions en bons deux tiers : de sorte qu'il ne reste que 17,000,000 à payer, et sur lesquels il devra rentrer à la trésorerie, de florins de rescriptions bataves, dont on pourra faire un emploi plus ou moins avantageux, ci 17,000,000

2°. D'après l'arrêté du Directoire, qui a rapporté la suspension des ordonnances du ministère de l'intérieur en faveur des hospices, la moitié des recettes sur la contribution mobibière et somptuaire des années 5 et 6 leur étant affectée, il en résultera une dépense à prendre sur les recettes d'environ 10,000,000

3°. Les dépenses ordinaires des différens ministères, indépendamment de celles pour la solde de la guerre et de la marine, et le montant des délégations faites aux principales compagnies de fournisseurs, ne peuvent manquer de s'élever à une somme considérable et d'urgence, d'autant qu'une partie se compose de traitemens, tels que ceux des commissaires près les administrations et tribunaux, ceux des inspecteurs des contributions, etc., qu'il ne seroit pas plus possible de priver de traitemens nécessaires à leur existence, que les militaires de leur solde.

C'est en nous rappelant, citoyen ministre, cet ensemble des besoins du service, et en le comparant aux ressources présumées, que nous éprouvons le desir de voir rechercher tous les moyens de prévenir les

inconvéniens qui pourroient résulter de trop de sécurité sur l'avenir.

La République avoit jusqu'ici une ressource plus ou moins abondante dans les domaines nationaux ; mais elle va se trouver épuisée. Les triomphes de nos armées, et le vœu manifesté par le gouvernement de prévenir la dilapidation des contributions levées en pays ennemis, pourront ajouter aux moyens de l'intérieur ; mais nous aurons toujours à craindre leur insuffisance.

En présentant, citoyen ministre, la situation des recettes jusqu'au 10 de ce mois, et ne trouvant pour résultat de disponible

que	2,185,665l. 9s. 7d.
nous sentons la nécessité, pour que le Directoire puisse donner sa décision décadaire, au moins pour les paiemens qui ne peuvent s'ajourner, d'y joindre la recette faite dans les deux premiers jours de cette décade : elle s'élève à	2,475,215 2
Total	4,660,880l. 9s. 9d.

Suit le calcul de toutes les délégations consenties.

Signé, Obelin, Defermont, Humbert.

Pour copie conforme,

Le ministre des finances,

Signé, D. V. Ramel.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.